



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 048 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 16 juin 2015

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 16 juin 2015

• (1530)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Je vous souhaite la bienvenue à la 48^e séance du Comité permanent des langues officielles. En ce mardi 16 juin 2015, nous sommes ici pour discuter de la motion de M. Jamie Nicholls.

Auparavant, il y a un avis de motion déposé par Mme Day.

J'aimerais aussi dire que Mme Lucie Lecomte a eu un bébé.

[Traduction]

C'est une petite fille.

[Français]

Mme Chloé Forget (attachée de recherche auprès du comité): Elle s'appelle Michaëlla.

Le président: Je vais écrire une lettre de la part des membres du comité pour féliciter Mme Lecomte.

Cela vous convient-il?

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Monsieur Nicholls aussi a eu un bébé la fin de semaine passée.

[Traduction]

Le président: Félicitations.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci.

Le président: Et c'est votre...?

M. Jamie Nicholls: C'est ma deuxième fille.

The Chair: Est-ce que la mère et l'enfant sont heureuses et en santé?

M. Jamie Nicholls: Oui.

Le président: Bien. C'était samedi?

M. Jamie Nicholls: Oui, à l'Hôpital général du Lakeshore.

Le président: Je ne peux croire que vous soyez ici.

[Français]

Mme Lise St-Denis: C'est pour dire qu'on le félicitait que j'en ai parlé.

[Traduction]

Le président: Il y a des bébés partout. Félicitations à tous. Nous écrivons la lettre au nom du comité.

[Français]

Madame Day, vous avez la parole. Vous pouvez présenter votre avis de motion.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à tous les députés.

J'en profite aussi pour dire au revoir à mes collègues, étant donné que c'est possiblement une des dernières réunions de cette législature.

Voici l'avis de motion que je dépose:

Que le Comité entreprenne, en lien avec le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, une étude sur les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser le leadership féminin des communautés francophones en situation minoritaire (CLOSM) au Canada afin d'informer les membres du Comité des défis que connaissent les femmes francophones dans l'accès aux postes de responsabilité et de décision et que le comité fasse des recommandations au gouvernement afin qu'il mette en place des stratégies positives afin de favoriser l'équité entre les femmes et les hommes dans les structures décisionnelles.

Monsieur le président, je voudrais d'abord parler des fameux défis dont il est question.

On sait que la présence des femmes dans les réseaux de contacts influents est faible. Je parle, entre autres, des chambres de commerce du pays. De façon traditionnelle et historique, des hommes occupent les postes au sein des chambres de commerce. Ces réseaux sont excessivement importants.

Il y a aussi d'autres réseaux influents. Qu'il s'agisse des conseils d'administration de centres hospitaliers ou des conseils d'administration de banques ou de caisses populaires, ou encore de la politique municipale, provinciale ou fédérale, les femmes sont encore très peu présentes. Si la tendance se maintient et que la situation est constante, nous risquons d'obtenir l'équité vers 2097. Il y aura sans doute des variables ou des bruits qui pourraient faire en sorte d'éloigner encore cet échéancier de 2097 si des mesures concrètes ne sont pas prises et ne sont pas mises de l'avant.

Il faut travailler sur le plan du manque de confiance. Beaucoup de femmes hésitent à postuler des postes décisionnels. Je parle même de postes décisionnels dans les conseils d'établissements, comme les conseils scolaires. Pourtant, elles suivent leurs enfants dans les écoles primaires, secondaires et aux niveaux suivants. Elles n'osent pas aller de l'avant. Il faut développer la confiance en soi et la mettre de l'avant.

De plus, il est difficile de concilier le travail et la famille. On sait très bien qu'il est très difficile de concilier son horaire et ceux des écoles lorsque les enfants arrivent. Les horaires ne sont pas les mêmes dans le monde des affaires, le monde des conseils d'administration.

C'est pour cette raison que je dépose cette motion aujourd'hui.

Le président: D'accord, je vous remercie.

Voulez-vous en discuter jeudi de cette semaine?

Mme Anne-Marie Day: Absolument.

Le président: Jeudi après-midi vous convient-il?

Mme Anne-Marie Day: Oui, cela me convient

Le président: C'est bien.

• (1535)

[Traduction]

Nous accorderons maintenant la parole à M. Nicholls, qui nous a présenté un avis de motion.

[Français]

Madame St-Denis, vous souhaitez dire quelque chose?

Mme Lise St-Denis: Je n'ai pas d'avis de motion à présenter, mais il me semble que nous avons voté pour qu'il n'y ait pas de réunion de comité jeudi prochain. Nous avons déjà voté à ce sujet.

[Traduction]

Le président: Oui, en effet. Vous avez raison. Nous pouvons nous réunir la semaine prochaine, mardi après-midi. Cela vous convient-il?

Mme Anne-Marie Day: Je me souviens. Est-il possible de voter maintenant?

M. Jamie Nicholls: Nous pouvons voter parce que la motion concerne les travaux du comité.

Le président: Oui, en effet. Plaît-il au comité de mettre la motion aux voix maintenant? D'accord.

Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au sujet de la motion?

Monsieur Gourde.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Cette motion est très intéressante, mais si elle avait été présentée plus tôt, nous aurions pu l'adopter et travailler sur tous ces sujets. Je vous suggère de la garder pour plus tard. En effet, il serait vraiment intéressant de l'adopter et d'y travailler quand nous reviendrons, à la 42^e législature.

Nous voterons contre cette motion parce qu'il ne reste pas assez de temps pour entreprendre une étude de cette envergure. Je pense que nous pourrions facilement tenir six, sept ou huit réunions sur ce sujet. Merci.

Le président: Madame Day, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le président, nous sommes députés jusqu'aux élections. Nous avons donc amplement de temps. Le comité peut siéger jusqu'aux élections. Nous avons tout le temps nécessaire pour faire le travail demandé par la motion.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls: Rien ne sera résolu avant les élections.

Le président: En effet. Y a-t-il quelque chose à ajouter au sujet de la motion?

M. Jamie Nicholls: Je voulais simplement ajouter qu'en fait, le comité lui-même ne sera pas dissous avant les élections et peut donc encore effectuer des études.

Le président: Autre chose à ajouter? Comme ce n'est pas le cas, je mets la motion aux voix.

Il s'agit d'un vote par appel nominal.

M. Jamie Nicholls: Le greffier a la parole.

[Français]

Mme Lise St-Denis: Je m'abstiens.

[Traduction]

Le président: D'accord.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 3.)

Monsieur Nicholls, vous avez la parole pour présenter votre motion.

M. Jamie Nicholls: Certainement. Ma motion est la suivante:

Que le Comité entreprenne, avant que la Chambre ajourne pour l'été, une étude qui permettrait de déterminer si CBC/Radio-Canada dispose des ressources nécessaires, tant du point de vue financier que des ressources humaines et immobilières, pour s'acquitter adéquatement de ses obligations, en vertu de la Loi sur les langues officielles et de certains aspects particuliers de la Loi sur la radiodiffusion; qu'il y ait une emphase particulière sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire; et que les réunions de cette étude soient télévisées.

Le président: Est-ce que quelqu'un veut intervenir?

Oui.

[Français]

M. Jamie Nicholls: Je pense que la motion parle d'elle-même. L'Ontario et le Québec ont fait une étude. On a pu constater qu'ils étaient unis et défendaient Radio-Canada.

De plus en plus, on trouve que Radio-Canada a de la difficulté à s'acquitter de son mandat en vertu de la Loi sur les langues officielles. Notre comité compte quatre députés du Québec et quatre députés de l'Ontario. Excusez-moi, monsieur Williamson, vous êtes exclu de ce groupe. Monsieur Chong, je vous ai oublié! Vous êtes le cinquième député ontarien.

Des gens provenant des communautés francophones minoritaires nous ont dit qu'ils avaient accès à de la programmation en français, mais qu'il s'agissait d'histoires de Montréal. Par exemple, on leur présentait des rapports de circulation de Montréal!

Oui, c'est en français, oui, ils peuvent écouter du français sur les ondes publiques, mais cela ne touche pas vraiment leurs expériences dans leurs propres régions. Je pense qu'il serait souhaitable qu'on commence à accorder plus d'importance aux histoires de nos régions. Je trouve que le service de Radio-Canada au Québec est formidable, mais la SRC a des problèmes à l'extérieur du Québec. Je pense que les francophones hors Québec désirent entendre leurs propres histoires, leur propre voix dans leur région.

M. Gravelle, qui est assis à côté de moi, habite le Nord de l'Ontario. Je pense que dans cette grande région, beaucoup d'histoires francophones pourraient être diffusées sur les ondes publiques, partout au pays. Cependant, il faudrait pour cela des investissements. Quand on impose des compressions, quand on limite le financement du diffuseur public, on réduit la qualité des services dans les régions de l'extérieur du Québec.

Je pense que le rapport et l'étude que le Québec et l'Ontario ont fait ensemble souligne le fait qu'on a du chemin à faire. Je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps à cette législature, mais le comité existe jusqu'à ce que les élections soient déclenchées. Nous pourrions donc tenir une ou deux réunions spéciales pour faire cette étude afin de voir ce qu'on peut faire au cours des années à venir pour promouvoir le diffuseur public dans les régions du pays où il y a des communautés francophones qui ont le désir d'entendre leur propre voix.

• (1540)

Le président: Merci.

Monsieur Gravelle, la parole est à vous.

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à appuyer mon collègue. Il a parlé du Nord de l'Ontario et de Radio-Canada. Par le passé, il y avait une émission sur les ondes de CBC Radio où on pouvait entendre des histoires d'un peu partout au Canada et c'était très intéressant. Malheureusement, cette émission a disparu à cause de toutes les compressions.

À la radio de Radio-Canada, on peut écouter une émission locale jusqu'à 9 heures et par la suite, jusqu'à 16 heures, on peut entendre parler de la circulation à Montréal et du pont Champlain. On peut entendre toutes sortes de choses en provenance de Montréal, mais on n'apprend rien des autres régions francophones du pays. Il y a beaucoup d'autres régions francophones au Canada mais, malheureusement, les idées de ces régions ne sont pas entendues à Radio-Canada. Je pense que ce serait une bonne idée qu'on écoute les francophones hors Québec.

Monsieur le président, vous savez peut-être qu'on n'a même plus accès aux Canadiens de Montréal en français en Ontario. On n'y a plus accès au pays, si ce n'est que de l'ouest de Pembroke aux Maritimes.

On pourrait faire beaucoup de choses pour améliorer la radio et la télévision de Radio-Canada. Je vais donc appuyer la motion de mon collègue.

Le président: D'accord.

Madame St-Denis, vous avez la parole.

Mme Lise St-Denis: M. Gravelle a parlé de l'importance des émissions francophones pour les petites communautés, et je suis tout à fait d'accord sur ce point. Par contre, il a dit quelque chose d'inexact, et je n'en reviens pas.

Pour ma part, j'écoute beaucoup la radio quand je fais le trajet vers Ottawa. Or le matin jusqu'à 9 heures, Radio-Canada ne parle pas du pont Champlain, mais plutôt des villes de la région, du boulevard Saint-Joseph et d'autres grandes rues de Gatineau. Par la suite, on passe au réseau national et le contenu des émissions devient plus culturel. Ce que vous avez affirmé est faux, mais sinon, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut voir à ce que Radio-Canada maintienne ses services auprès de toutes les petites communautés francophones éloignées dans le reste du Canada.

Cependant, je ne suis pas du tout d'accord — et je m'excuse auprès de M. Nicholls et des autres — pour travailler cet été. C'est un sujet très important. En fait, c'est peut-être le plus important qui soit, et il faut par conséquent le traiter très sérieusement. On ne fait pas ça en deux réunions, au milieu de l'été, à la va-comme-je-te-pousse, juste pour faire chier le reste du peuple. Excusez mon langage, ce n'est pas poli.

Le président: D'accord.

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

• (1545)

M. Jamie Nicholls: Je veux faire valoir qu'à Gatineau nous avons un excellent service, mais que Sudbury est loin de Gatineau. Je vais vous donner un exemple plus concret, soit celui de la ville de Hawkesbury, qui est située tout près de la frontière entre le Québec et l'Ontario, dans une circonscription qui est voisine de la mienne. Même s'ils ont accès à la « voix » de Gatineau et à celle de Montréal, les gens de cette région n'en ont pas une qui leur est propre. C'est un cas particulier.

J'aimerais qu'il y ait une station de radio anglophone dans ma région et une station de radio francophone à Hawkesbury et ses environs, soit dans Glengarry—Prescott—Russell. Je pense que la Loi sur les langues officielles vise justement l'épanouissement de la langue, partout au pays. L'idée est notamment de donner une voix aux communautés minoritaires partout au Canada.

Dans ma propre région, nous ne nous percevons pas comme des Montréalais. Nous sommes vraiment des Vaudreuil-Soulangeois, ce qui est différent. Je crois qu'il en va de même pour les résidents de Hawkesbury, qui ne se considèrent pas comme des résidents de la région de la capitale nationale. Des investissements et des plans stratégiques seront peut-être nécessaires, mais nous n'aurons pas recours à une étude.

Je sais que mes collègues travaillent fort et croient que nous pouvons travailler jusqu'aux élections. Si le Parti libéral n'est pas intéressé à étudier un sujet qui touche les langues officielles, que puis-je dire? Pendant 30 ans, les langues officielles ont été négligées au pays. J'aimerais savoir si nos collègues conservateurs ont quelque chose à dire là-dessus. Je suis convaincu qu'ils sont, eux aussi, prêts à travailler. Nous verrons.

[Traduction]

Le président: Monsieur Williamson.

[Français]

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Cette question m'intéresse, surtout en ce qui a trait à la deuxième partie de la motion. À mon avis et selon les propos que nous avons entendus jusqu'ici, ce n'est pas un sujet que nous devrions aborder de façon précipitée. C'est pourquoi je pense qu'il serait préférable d'aborder cette question lors de la prochaine législature.

Le président: D'accord.

Monsieur Gravelle, vous avez la parole.

M. Claude Gravelle: Merci, monsieur le président.

Je veux simplement préciser, concernant ce qu'a dit Mme St-Denis, que je ne parlais pas de Gatineau, du boulevard Saint-Joseph ou de la rue Wellington, mais strictement du Nord de l'Ontario. En outre, je ne suis pas surpris que les libéraux ne veuillent pas travailler durant l'été.

Le président: Madame Day, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie Day: J'aimerais aborder un sujet dont nous n'avons pas encore parlé.

Il y a eu de nombreuses compressions à la radio de Radio-Canada, lesquelles s'élèvent à 150 millions de dollars. Quelque 3 500 postes seront supprimés d'ici 2020. Cela a comme conséquence que le temps d'antenne du *Téléjournal* est réduit de 30 minutes.

Les communautés francophones hors Québec ont accès à la radio et à la télévision d'État. Cela leur permet de conserver leur langue et répond à leur besoin d'écouter des émissions de Radio-Canada qui ne soient pas des rediffusions ou des reportages en boucle à cause du temps d'antenne qui a été réduit. Il faut continuer à donner un service adéquat aux communautés qui en ont besoin pour préserver leur langue.

De plus, les communautés anglophones à l'extérieur du Québec désirent apprendre le français ont besoin de Radio-Canada pour parler un français de qualité. Plusieurs députés néo-démocrates ont même dit avoir appris le français en écoutant Radio-Canada. La présence de Radio-Canada dans les communautés fait en sorte qu'il y a une radio et une télévision qui amènent l'information de façon neutre. On ne peut donc pas priver de ce radiodiffuseur les petites communautés de la francophonie hors Québec.

• (1550)

Le président: Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: J'aimerais dire qu'il y a un événement qui se tiendra prochainement où ces sujets seront probablement discutés. Je parle de la 20^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à laquelle le gouvernement du Canada participera avec l'ensemble des provinces. Ces enjeux et tous les services que l'ensemble des gouvernements offrent aux communautés francophones à la grandeur du Canada y seront discutés.

À la suite de cette conférence ministérielle, on sera davantage en mesure de mener une étude encore plus intéressante. Pour l'instant, je

pense que c'est prématuré. Pour le moment, nous allons voter contre la motion.

[Traduction]

Le président: Comme le débat semble clos, je céderai la parole au greffier pour procéder à un vote par appel nominal.

Le vote porte sur la motion présentée par M. Nicholls.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 3.)

Le président: Comme nos travaux sont terminés, je souhaite à tous un été agréable, passé en sécurité, et la meilleure des chances au cours de la prochaine campagne électorale.

C'est la fin du comité pour la 41^e législature.

Merci à tous de votre participation au cours de ces quatre années. Je vous souhaite la meilleure des chances.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>